

Commune de VEYRAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Maître d'ouvrage : Commune de VEYRAC

Par arrêté préfectoral du 13 AOUT 2015 pris en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, sont prescrites conjointement dans la commune de VEYRAC pendant une durée de 20 jours consécutifs, **du 14 septembre 2015 au 3 octobre 2015 inclus** :

- **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la création d'une voie publique de circulation dans le village des « Cosjanots »** ;
- **une enquête parcellaire afin de délimiter exactement les terrains à acquérir.**

Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de VEYRAC du **14 septembre 2015 au 3 octobre 2015 inclus**, afin que toute personne intéressée puisse :

- en prendre connaissance pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

● **Mairie de VEYRAC** :

- le lundi de 8h30 à 12h00
- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- le mercredi de 8h30 à 12h00
- le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00
- le samedi de 8h30 à 12h00

- consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie de Veyrac avant la clôture des enquêtes à l'attention du commissaire enquêteur ou pour l'enquête parcellaire, à l'attention du maire ou du commissaire enquêteur. Lesdites observations seront alors visées et annexées par ces derniers aux registres pour y être tenues à la disposition du public.

Par décision du président du tribunal administratif de Limoges, en date du 16 juin 2015, modifiée le 13 juillet 2015, ont été désignés dans le cadre de la procédure d'enquêtes conjointes, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Hugues de VOMECCOURT, ingénieur EDF GDF, en retraite et en qualité de commissaire enquêteur suppléante, Mme Sylvie ROUSSERIC, chargée d'études en urbanisme et environnement, en retraite.

M. Hugues de VOMECCOURT siégera en mairie de VEYRAC, aux jours et heures indiqués ci-après afin de recevoir les personnes désirant lui présenter directement leurs observations :

- **le lundi 14 septembre 2015 de 10h00 à 12h00**
- **le jeudi 24 septembre 2015 de 15h00 à 17h00**
- **le samedi 3 octobre 2015 de 10h00 à 12h00**

En cas d'empêchement, M. Hugues de VOMECCOURT sera remplacé par Mme Sylvie ROUSSERIC.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction des Collectivités et de l'Environnement - Bureau de l'Urbanisme et de l'Aménagement - ainsi qu'en mairie de VEYRAC.